

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/06/2017

Dossier complet le :

28/06/2017

N° d'enregistrement :

2017 - 4950

1. Intitulé du projet

Création de 41 boxes supplémentaires à l'hippodrome de Châtelailon-Plage (17 340).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom LEONARD

Prénom JEAN LOUIS

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE CHATELAILLON PLAGE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JEAN LOUIS LEONARD, Maire

RCS / SIRET

2 1 1 | 7 0 0 | 9 4 3 | 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 40 000 m ² ou dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Châtelailon-Plage a construit en 2013 un nouvel hippodrome à la place de l'ancien.

Ces travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral N°11-3161 portant autorisation, au titre de l'article L214.3 du Code de l'environnement. Les travaux consistaient à l'époque à :

- étendre l'ancienne piste,
- construire un bâtiment unique comprenant une tribune de 300 places, un restaurant à l'étage, un hall des paris, une tour technique et une zone pour les professionnels (vestiaires, secrétariat, sanitaires...),
- construire une zone des écuries (100 boxes et stalles, 2 hangars)
- aménager des espaces paysagers et des parkings végétalisés

Aujourd'hui, le nombre de boxes est insuffisant les jours de grandes réunions hippiques, la commune envisage donc la construction de 41 boxes supplémentaires dans la zone des écuries autour des boxes existants. Ces nouvelles constructions dans une zone remblayée doit parfaitement s'intégrer à l'environnement naturel du site. Les nouveaux boxes seront identiques aux existants (bardage bois et toiture en bac acier gris) pour se fondre dans l'environnement.

4.2 Objectifs du projet

Construire 41 boxes en parfaite harmonie avec l'environnement du site pour répondre à la demande des professionnels hippiques et pérenniser l'économie locale de la profession hippiques et de la société des courses. Ces constructions ne doivent en aucun cas dénaturer le travail déjà réalisé de préservation de l'environnement dans un site sensible.

0221 ... 4105

4105 1 2018

4105 1 2018

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'une dalle béton sur la plateforme calcaire existante.

Montage des boxes constitués de structures en acier galvanisé à chaud, de bardage en bois (pins autoclave classe IV) et d'une couverture en bac acier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (PC 17094170022) déposé le 22/03/2017

La superficie totale de l'unité foncière est de 227 525m² en grande partie du à la surface de la piste. La superficie de la parcelle " piste tribune boxes" est de 177 834m². Vu la superficie de l'unité foncière et considérant l'article R 431-16 (Décret 2012-274 du 28/02/2012) le dossier joint à la demande du permis doit comprendre une étude d'impact (Décret N°2016-1110 du 11/08/2016) ou est dispensé d'évaluation environnementale par la décision de l'autorité environnementale si le projet relève du tableau annexé à l'article R 122-2 du code de l'environnement. Ce qui est le cas dans le cadre du point 35 "travaux, ouvrages, aménagement ruraux et urbains". Etant donné qu'il s'agit simplement de construire des boxes identiques aux existant sur 458m² sur une parcelle déjà remblayée l'évaluation environnementale pourrait être évitée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
2 rangées de boxes : 68ml et 51ml	mètre linéaire
41 boxes (dimensions 3.5m x 3m / hauteur 3.42m) sur une emprise au sol de 458m ² sur une unité foncière de 177 834m ²	surface en m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Hippodrome de Châtelailon-Plage
9 rue des Sulky
17 340 CHATELAILLON PLAGES

Coordonnées géographiques¹

Long. 46°04'23"N Lat. 01°04'37"O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Construction d'un nouvel hippodrome dont une zone des écuries avec 100 boxes. Ce projet a été autorisé par arrêté préfectoral le 4 octobre 2011 la réalisation a eu lieu en 2013. Il avait fait l'objet d'une étude d'impact (Eau Méga, Rochefort, février 2011).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type II - N° 588 Marais de Rochefort
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Châtelailon-Plage (17340)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Association syndicale des marais de Salles Châtelailon Angoulins
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de : - Zone Spéciale de Conservation n°FR5400429 « Marais de Rochefort » : environ 400m - Zone de Protection Spéciale n°FR5410013 « Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » : environ 400m - Site d'Importance Communautaire n°FR5400469 « Pertuis Charentais » : mini 1500m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts of the project with other existing or approved projects.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects of the project.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet sur une unité foncière de 17.7ha (donc le terrain d'assiette des travaux couvre une superficie supérieure à 10ha - Art R122-2), le projet d'extension des boxes concerne seulement 458m² d'emprise au sol (soit 0.25% du terrain d'assiette) sur une plateforme déjà remblayé et construite. Les espaces naturels (zone humide, réseaux de fossés, habitats sensibles) et les biocénoses ne sont pas affectés par les travaux. Les écosystèmes, la faune et la flore environnants ne sont pas touchés par les travaux. Seules des nuisances sonores pendant la phase chantier estimé à environ 1mois pourront être ressenties. Le maître d'ouvrage a travaillé l'implantation des boxes pour éviter toute atteinte à l'environnement. Le traitement paysager préserve la cohérence et l'harmonie de l'ensemble.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document du Permis de construire PC 17 094 17 0022 du 22/03/2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Châtelailon-Plage

le. 08/06/2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLEMENT A LA REALISATION

EVENTUELLEMENT D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

COMPLEMENT DE DOSSIER

Objet des travaux : Création de 41 boxes supplémentaires à l'hippodrome de Châtelailion-Plage (17 340).

Réf dossier : 2017_4950_CP_incomplet

Complément du point N°6 Cerfa : Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incendies, cumuls, mesures d'évitement/réductions...)

Précisez :

- **Le nombre d'animaux supplémentaires susceptibles d'être accueillis et selon quelle périodicité :**

Le nombre de boxes supplémentaires à construire sera de 41 donc le nombre de chevaux accueillis sera de 41 (1 par boxe) uniquement le jour des réunions hippiques c'est-à-dire seulement 10 jours par an. Les professionnels arrivent le matin des courses, installent leur cheval dans un boxe et repartent le soir même. L'hippodrome n'est pas un centre d'entraînement ou un centre équestre qui héberge des chevaux à l'année. Les boxes sont utilisés seulement 10 jours par an (4 réunions hippiques PMU et 6 réunions hippiques PMH).

- **Le système de traitement des eaux usées retenu : l'installation liée aux nouveaux boxes sera-t-elle raccordée au système de traitement des eaux usées de la commune (et non pas rejetés vers le réseau hydrographique du marais). Le système de traitement des eaux usées de la commune est-il en capacité de traiter les effluents supplémentaires rejetés.**

- **Les conditions de stockage du fumier évacué des boxes créés.**

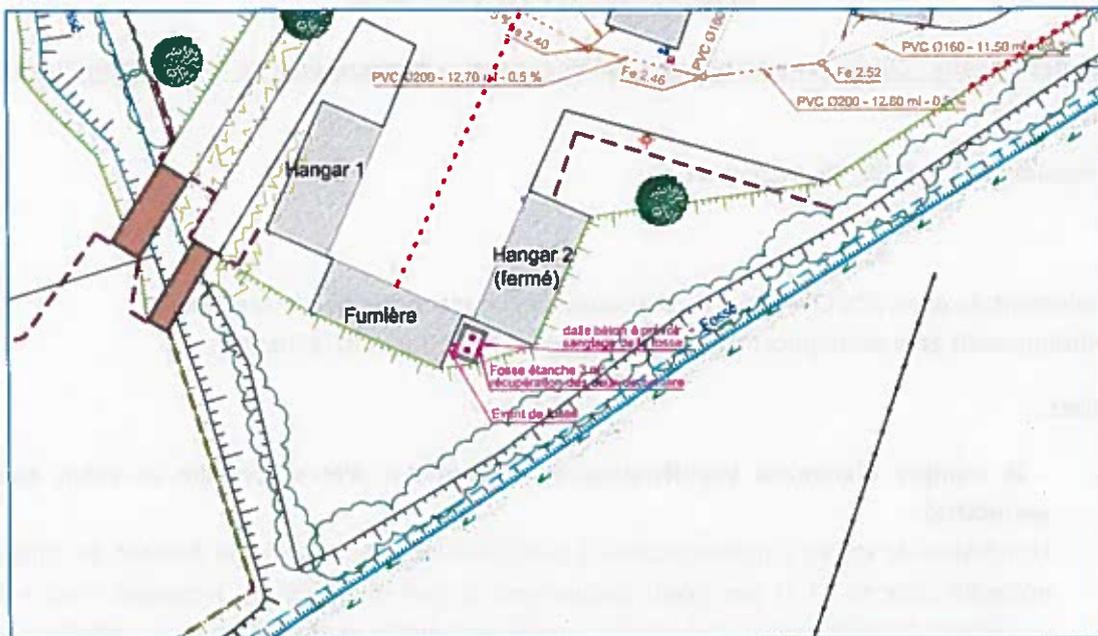
Les nouveaux boxes comme les anciens ne seront pas raccordés au réseau d'assainissement de la commune conformément à la réglementation sanitaire en vigueur.

Les nouvelles installations (41 boxes) ne comportent pas de sanitaires (wc) pour les professionnels. Les autres écuries sont déjà équipées de sanitaires pour les professionnels lesquels sont raccordés au réseau public.

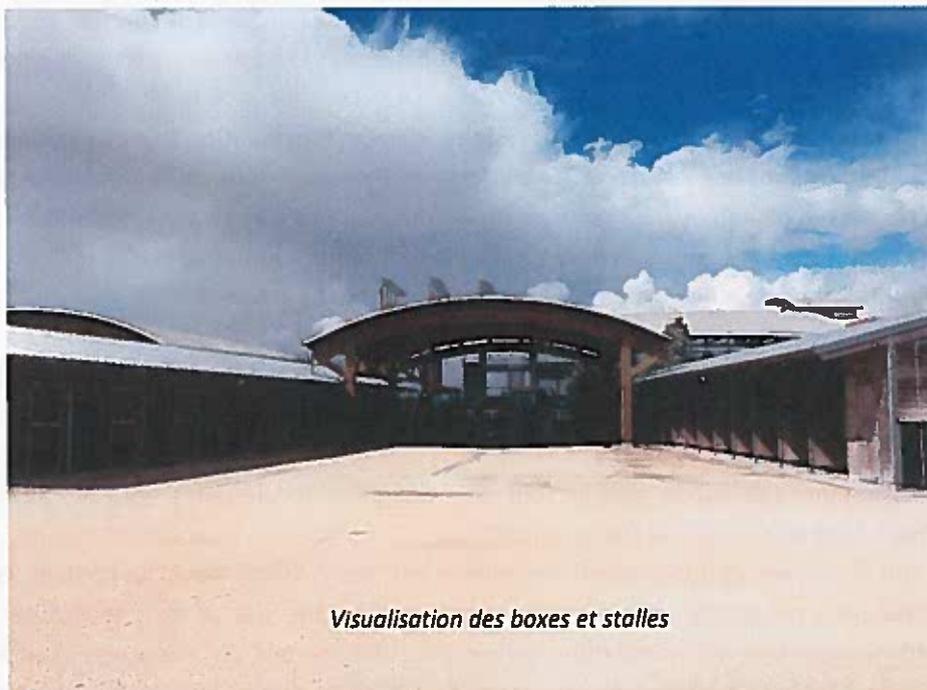
Les sols des boxes sont recouverts de paille le jour des courses. Après les courses, cette paille souillée est récupérée est déposée dans la fumière qui a été construite en 2013 conformément à la réglementation. Celle-ci est suffisamment dimensionnée pour recevoir la paille de 41 boxes supplémentaires étant donné que les boxes sont très peu

utilisé au cours d'une année. Les eaux de la fumière sont récupérées dans une fosse étanche. La société des courses se charge ensuite d'évacuer ce fumier par la filière appropriée, un professionnel vient récupérer le fumier plusieurs fois par an.

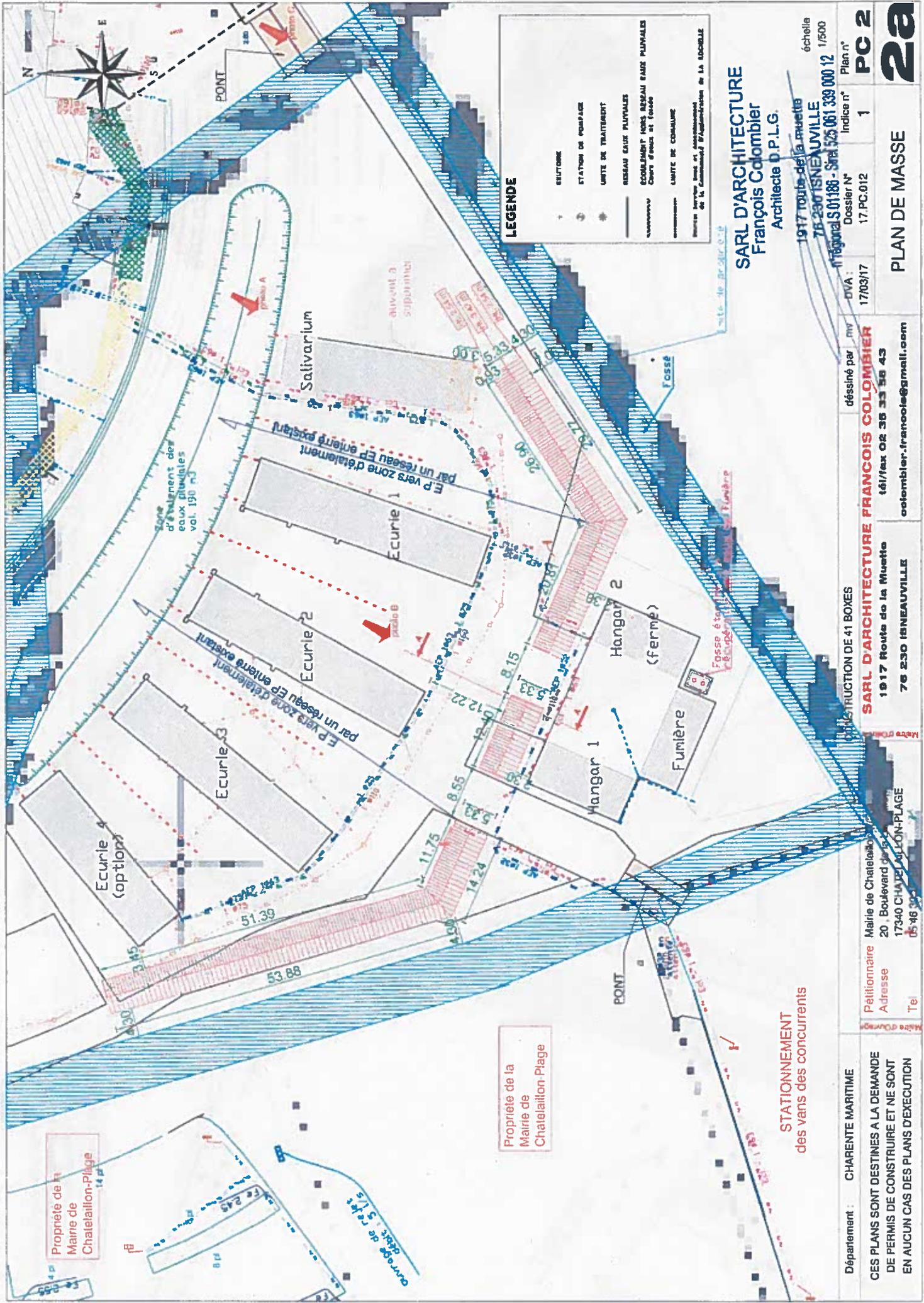
A noter que la société des courses utilise actuellement 2 bottes de 400kg de paille soit 800kg pour pailer les 100 boxes et stalles existants. Par conséquent, la quantité de paille supplémentaire sera de l'ordre de 330kg par réunion hippique. On peut s'attendre à une augmentation de la fréquence de collecte du fumier bien que le nombre annuel d'utilisation des boxes reste très faible.



Localisation de la fumière existante



Visualisation des boxes et stalles



Propriété de
Mairie de
Chateailton-Plage

Propriété de la
Mairie de
Chateailton-Plage

STATIONNEMENT
des vans des concurrents

LEGENDE

- RESUME
- STATION DE POMPAGE
- UNITE DE TRAITEMENT
- RESEAU EAUX PLUVIALES
- RESEAU EAUX BRAS AU SUD
- CHAUFFAGE
- CANALISATION
- LIMITE DE COMMUNE

SARL D'ARCHITECTURE
François Colombier
Architecte D.P.L.G.

1917 route de la Murette
76 230 ISNEAUVILLE
Tél. 02 35 33 55 43
Fax 02 35 33 55 43
e-mail: f.colombier@orange.fr

Département : CHARENTE MARITIME
Mairie de Chateailton-Plage
20, Boulevard de la Murette
17340 CHATEAILTON-PLAGE
Tél. 02 35 33 55 43

Dessiné par : my
DVA : 17/03/17
17/03/17
17/03/17

CONSTRUCTION DE 41 BOXES
SARL D'ARCHITECTURE FRANÇOIS COLOMBIER
1917 Route de la Murette
76 230 ISNEAUVILLE
e-mail: f.colombier@gmail.com

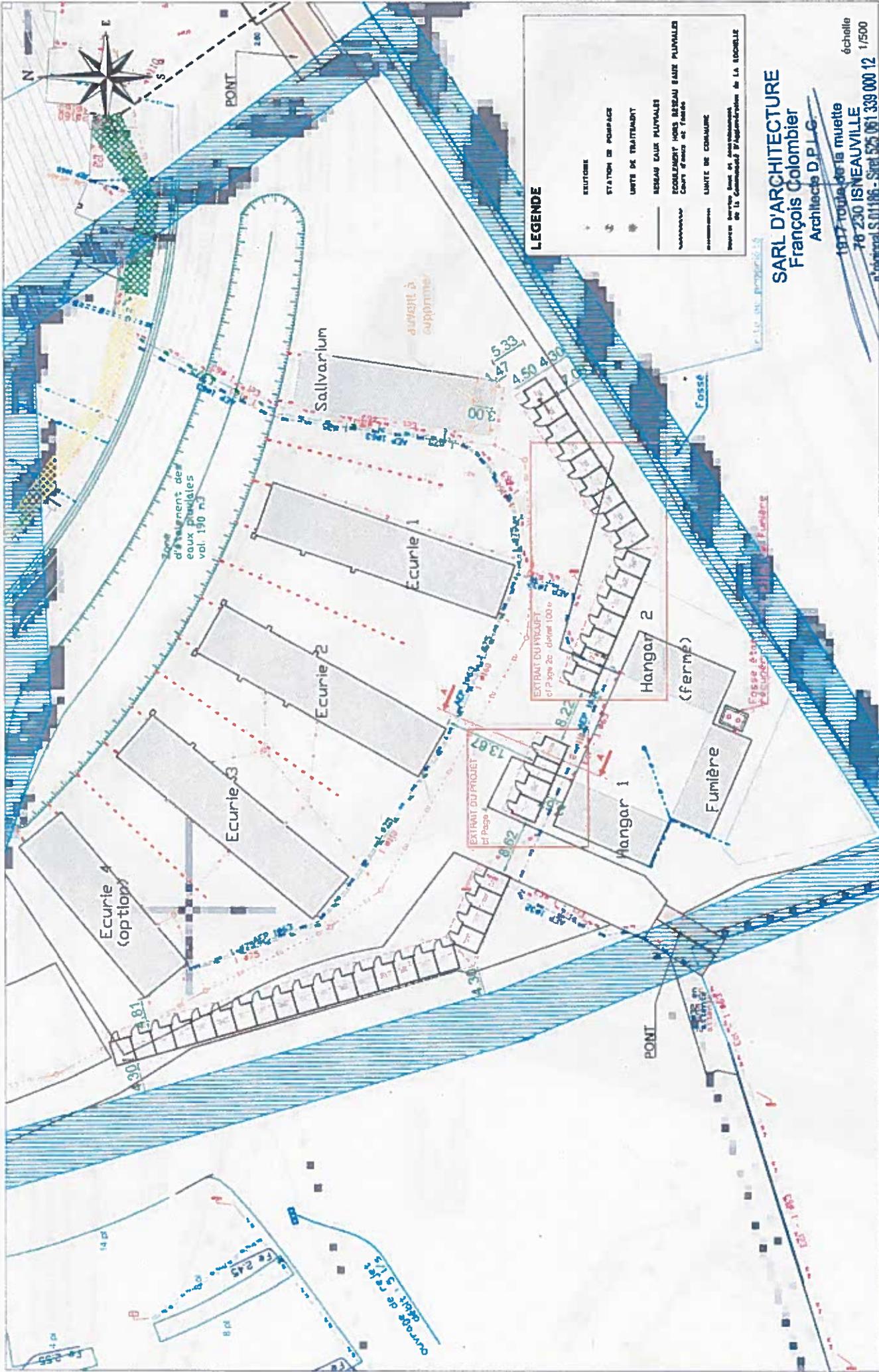
Département : CHARENTE MARITIME
Mairie de Chateailton-Plage
20, Boulevard de la Murette
17340 CHATEAILTON-PLAGE
Tél. 02 35 33 55 43

Département : CHARENTE MARITIME
Mairie de Chateailton-Plage
20, Boulevard de la Murette
17340 CHATEAILTON-PLAGE
Tél. 02 35 33 55 43

échelle 1/500
Plan n° 1
Dossier n° 17.PC.012
Indice n° 1
PC 2

PLAN DE MASSE

1917 route de la Murette
76 230 ISNEAUVILLE



SARL D'ARCHITECTURE
François Colombier
 Architects D.P.L.G.

1917 Route de la Muette
 76 230 ISNEAUVILLE
 N° régional S.01186 - Siret 525 061 339 000 12

échelle 1/500
 DVA 1703/17
 Dossier N° 17.PC.012
 Indice n° 1
 Plan n° PC 2

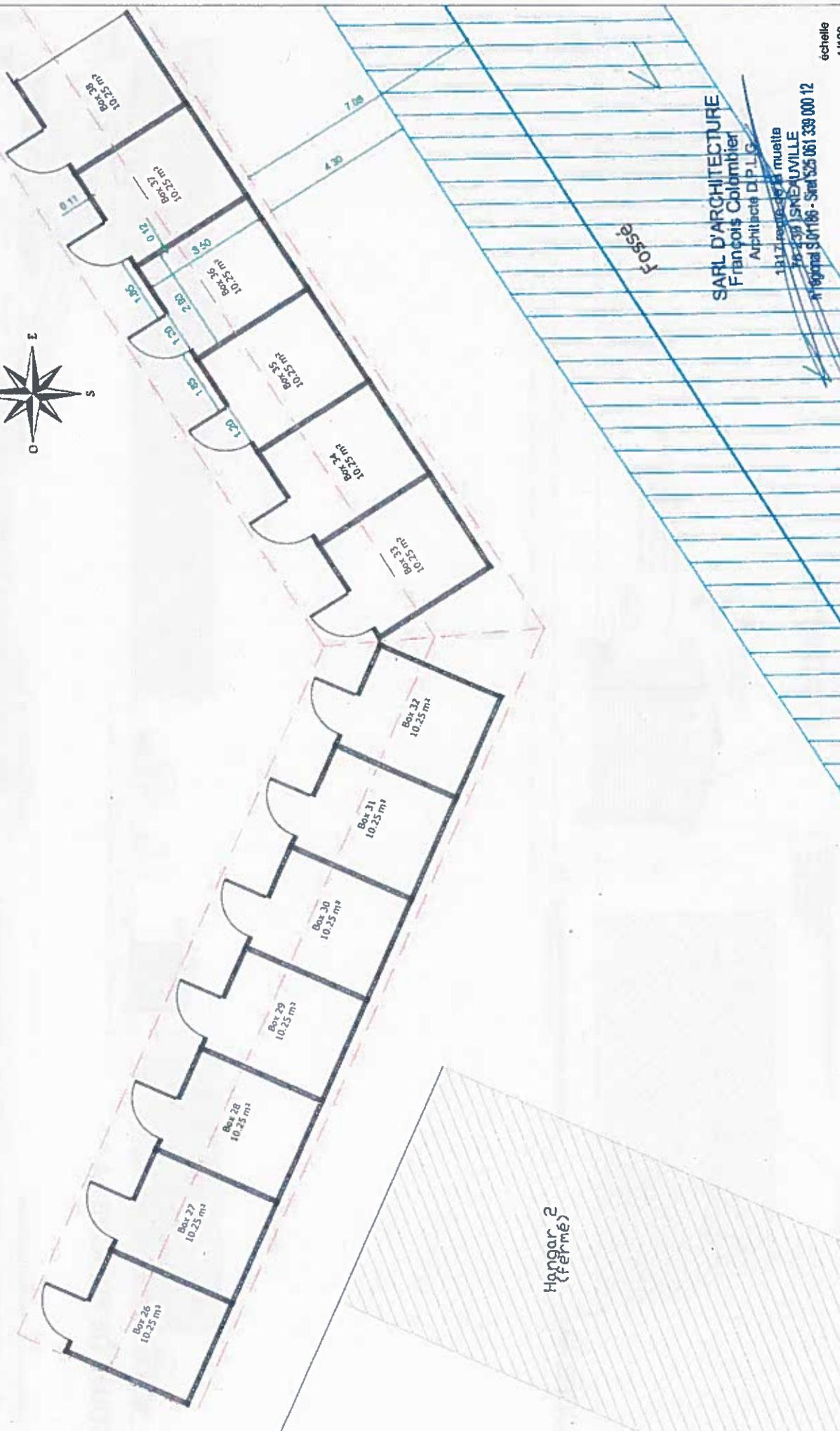
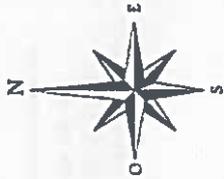
PLAN DE MASSE

dessiné par **SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER**
 tél/fax 02 35 33 58 43
 colombier.francois@gmail.com

CONSTRUCTION DE 41 BOXES
 1917 Route de la Muette
 76 230 ISNEAUVILLE

Departement : CHARENTE MARITIME
 Ces plans sont destinés à la demande de permis de construire et ne sont en aucun cas des plans d'exécution

Pétitionnaire Mairie de Chateaubriant
 Adresse 20, Boulevard du Général de Gaulle
 17340 CHATEAUBRIANT
 Tél 05 48 30 00 00



SARL D'ARCHITECTURE
 François Colombier
 Architecte D.P.L.G.
 1817 route de la Muette
 75 017 PARIS 16^e
 Téléphone 01 47 39 55 43
 Fax 01 47 39 55 43
 e-mail 01 47 39 55 43

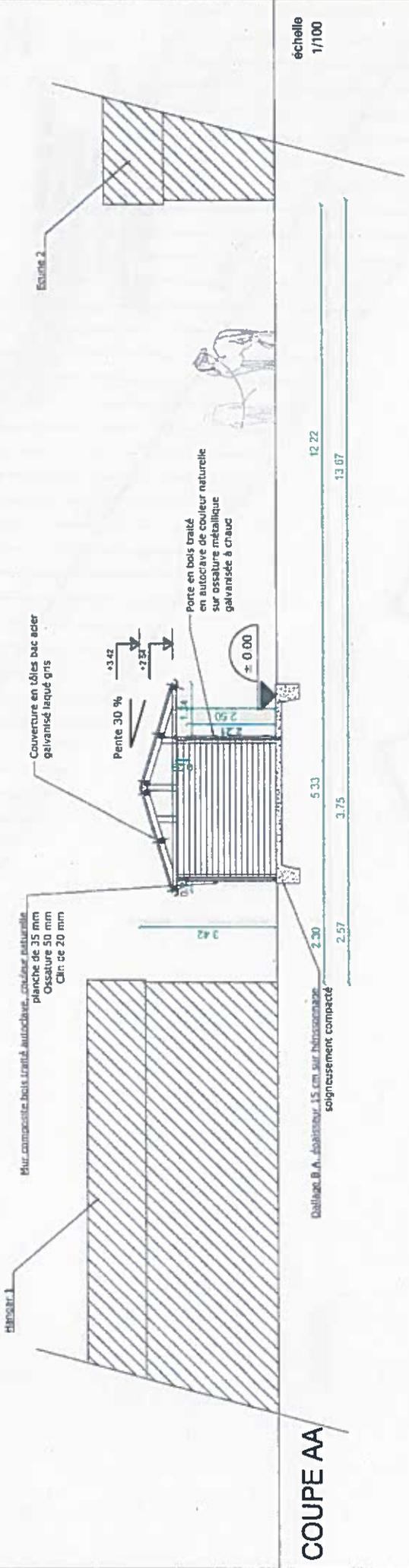
échelle
 1/100

Département : CHARENTE MARITIME Mairie de Chatellailon-Plage 20, Boulevard de la Liberté 17340 CHATELAILLON-PLAGE 05 46 30 18 18	CONSTRUCTION DE 41 BOXES SARL D'ARCHITECTURE FRANÇOIS COLOMBIER 1817 route de la Muette 75 017 PARIS 16 ^e 01 47 39 55 43 colombier.francois@gmail.com	DVA : 1703/17 Dossier N° : 17.PC.012 Indice n° : 1 Plan n° : PC 2
--	--	---

20

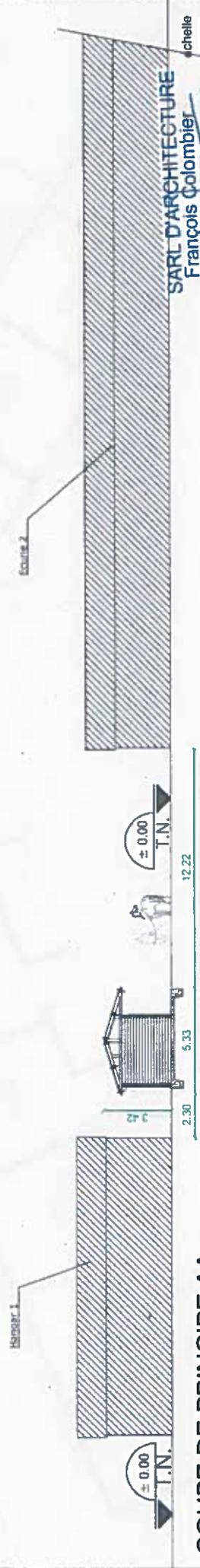
VUE EN PLAN

DES PLANS SONT DESTINES A LA DEMANDE
 DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET NE SONT
 EN AUCUN CAS DES PLANS D'EXECUTION



COUPE AA

échelle 1/100



COUPE DE PRINCIPE AA

échelle 1/200

Département : CHARENTE MARITIME

CONSTRUCTION DE 41 BOXES

SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER
141/143 Route de la Murette
76 230 ISNEAUVILLE

1917 Route de la Murette
76 230 ISNEAUVILLE
Architecte DPLG

17/03/17

DVA : 17.PC.012

dessiné par : **FRANCOIS COLOMBIER**
141/143 02 35 33 58 43
colombier.francois@gmail.com

Plan n° **PC 3**

Index n° 1

COUPE

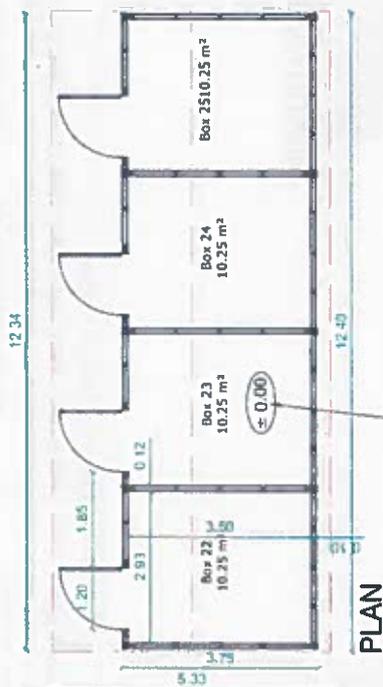
3

COUPE DE PRINCIPE

CES PLANS SONT DESTINES A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET NE SONT EN AUCUN CAS DES PLANS D'EXECUTION

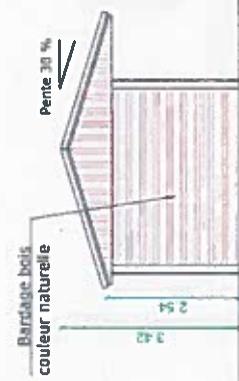
EXTRAIT DU PROJET

L'ensemble des 41 boxes sont identiques (dimensions, hauteur, matériaux...)

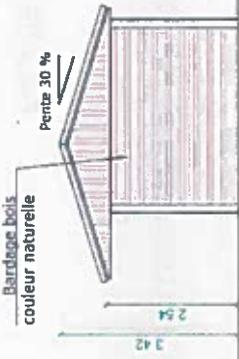


FACADE NORD

FACADE SUD



FACADE EST



FACADE OUEST

SARL D'ARCHITECTURE
 François Colombier
 Architecte D.P.L.G.
 1917 Route de la Muette
 76 230 ISNEAUVILLE
 Régional S 186 - Siret 525 061 339 000 12

Département : CHARENTE MARITIME Mairie D'Orange Pétitionnaire Adresse Tci Mairie de Chateillon-Plage 20, Boulevard de la Libération 17340 CHATELLAILLON-PLAGE 05 46 30 18 18	CONSTRUCTION DE 41 BOXES SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER 1917 Route de la Muette 76 230 ISNEAUVILLE colombier.francois@gmail.com tél/fax 02 35 33 58 43	Dessiné par : 17703/17 DVA : Indice n° : 1 Dossier N° : 17.PC.012 Plan n° : PC 5 PC 2- 4
--	--	---

CES PLANS SONT DESTINES A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET NE SONT EN AUCUN CAS DES PLANS D'EXECUTION

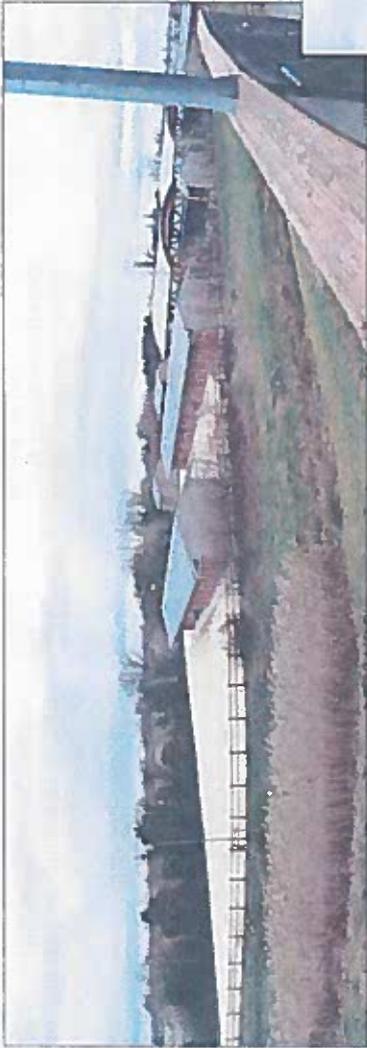


PHOTO A

AVANT



PHOTO B

AVANT



Département : CHARENTE MARITIME

CES PLANS SONT DESTINES A LA DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET NE SONT
EN AUCUN CAS DES PLANS D'EXECUTION

Pétitionnaire Mairie de Chateillon-Plage
Adresse 20 , Boulevard de la Libération
17340 CHATELAILLON-PLAGE
Tel 05 46 30 18 18

CONSTRUCTION DE 41 BOXES

SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER
1917 Route de la Muette
76 230 ISNEAUVILLE

dessiné par mv
SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER
161/tax 02 35 33 58 43
colombier-francois@gmail.com

DVA : 17/03/17

Dossier N° 17.PC.012

Indice n° 1

Plan n° **PC 4-6**
PC 7-B

REPERAGE
PHOTOGRAPHIQUE

6

1917 Route de la Muette
76 230 ISNEAUVILLE
n° régional S 01186 - Siret 525 061 339 000 12
APRES
Architecte S.F.L.S.

NOTICE ARCHITECTURALE

La demande de permis de construire de la Mairie de Chateilaillon Plage représentée par M. Le Maire, Jean Louis LEONARD consiste en une construction de 41 boxes. Le projet se situe au coeur de l'hippodrome. Actuellement, il y a un manque important de boxes lors des manifestations.

Les matériaux de construction employés tels que : le bardage bois de teinte naturelle pour les façades, et également le bac acier galvanisé laqué gris pour la couverture sur les deux versants, assureront la pérennité des bâtiments dans le temps et leurs intégrations dans le site. Les écuries existantes sont disposées en "éventail". Pour l'implantation des 41 boxes, le parti pris a été de les positionner de façon à venir "contenir" et encadrer les écuries existantes.

Le parti architectural est de se rapprocher au maximum de la typologie des bâtiments agricoles contemporains existants dans le secteur et notamment sur le site à savoir les écuries, le salivarium et les hangars, en y créant une continuité dans les couleurs, les formes, et les matériaux existants.

Le projet se situe à la sortie de la commune de Chateilaillon-Plage, au lieu dit Haut Rillon, avenue de l'hippodrome. On accède à la parcelle de construction directement par la Rue des Sulkys et le terrain est pratiquement plat sur le site du projet et ne nécessitera donc qu'un léger terrassement. La parcelle est déjà viabilisée en EAU, EDF, et téléphone.

De plus, un recours aux énergies renouvelables et aux matériaux, qui stockent le carbone dans une certaine proportion, est maintenant obligatoire dans les constructions neuves, d'où l'emploi du matériau bois (ossature, charpente et bardage) pour le projet.

En aucun cas, les bâtiments ne seront chauffés à plus de 12 degrés donc il ne font pas partie de la RT 2012.

Une borne incendie est existante au Nord du projet, à proximité de la piste (cf plan page 1).

Le site est ceinturé au Nord par la piste hippique et tribune, au Sud par les hangars et à l'Ouest par une zone pavillonnaire. Les eaux pluviales des boxes seront acheminées par le réseau EP enterré existant sur le site vers la zone d'étalement des eaux pluviales existante au Nord des écuries.

Déjà existant, par la végétation locale, le traitement paysager des espaces privatifs préserve la cohérence et l'harmonie de l'ensemble.



Projet en arrière plan

PHOTO C



M. COLOMBIER Architecte présent sur le site

Après de nombreuses discussions avec des responsables de postes de plusieurs DDIM et ASB nous avons obtenu ensemble d'écrire ce petit livret.
 M. COLOMBIER est architecte depuis 15 ans avec une spécialité dans le méau rural (agricole et équestre).
 - 7 années passées au sein de la CHAMBRE D'AGRICULTURE de la Semo-Marcme (SICA HR 76) (mise aux normes des bâtiments d'élevages) plus de 600 dossiers de permis de construire réalisés.
 - 10 ans en agence d'architecture libérale, en restant dans le même domaine, en ayant développé une confiance avec les acteurs locaux dans de nombreux départements (projets effectués dans plus de 82 départements sur la France).

Département : CHARENTE MARITIME CES PLANS SONT DESTINES A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET NE SONT EN AUCUN CAS DES PLANS D'EXECUTION	Mairie d'Orange Pétitionnaire Adresse 20, Boulevard de la Libération 17340 CHATELAILLON-PLAGE Tel 05 48 30 18 18	Mairie d'Orange CONSTRUCTION DE 41 BOXES SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER 1917 Route de la Muette 76 230 ISNEAUVILLE	Mairie d'Orange dessiné par mv FRANCOIS COLOMBIER tél/fax 02 35 33 58 43 colombier-francois@gmail.com	DVA 17003/17 6 230 ISNEAUVILLE n° de permis de construire - Siret 525 161 530 00014 17.PC.012 1	SARL D'ARCHITECTURE François Colombier Architecte D.P.L.G. 1917 route de la muette 76 230 ISNEAUVILLE	REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE	PC 4-8 PC 7-8 7
---	--	--	---	--	---	----------------------------	-----------------------

**Permis de Construire commune de
CHATELAILLON
département 17**

**Mairie de
Chatellaillon - Plage**

CONSTRUCTION DE 41 BOXES

SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER

SARL

D'ARCHITECTURE

FRANCOIS COLOMBIER

1917 route de la muette

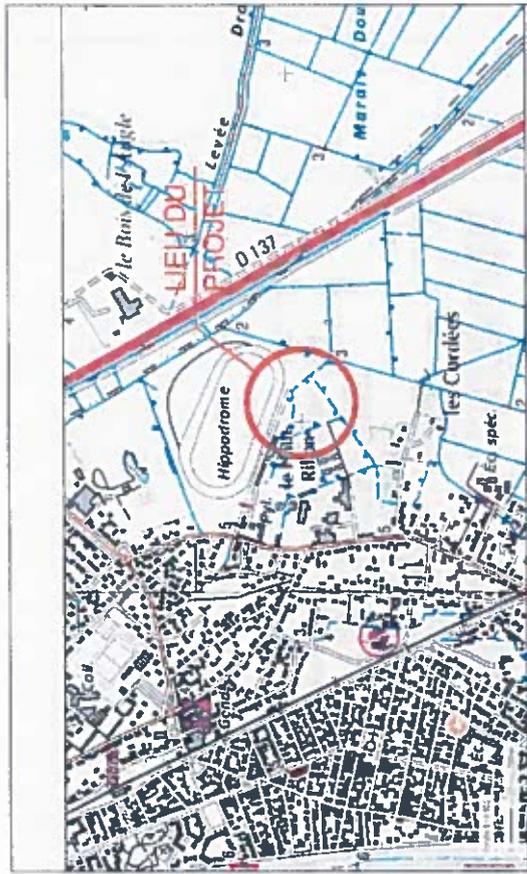
76230 Isneauville

Téléphone/Fax: 02 35 33 58 43

Portable: 06 72 48 38 15

Courriel: colombier.francois@gmail.com





Carte gn. source geoportail, échelle graphique

Lieu de construction: Haut Rillon, avenue de l'hippodrome, 17340 CHATELAILLON-PLAGE

Département : CHARENTE MARITIME

CES PLANS SONT DESTINES A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET NE SONT EN AUCUN CAS DES PLANS D'EXECUTION

Pétitionnaire Marie de Chateailon-Plage
Adresse 20 - Boulevard de la Libération
 17340 CHATELAILLON-PLAGE
Tel 05 48 30 18 18

CONSTRUCTION DE 41 BOXES

SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER
 1917 Route de la Muette
 76 230 ISNEAUVILLE

dessiné par Div
SARL D'ARCHITECTURE FRANCOIS COLOMBIER
 16/fax 02 35 33 56 43
 colombier.francois@gmail.com

DVA : 17/03/17
 Dossier N° 17 PC-012

Plan n° **PC 1**

SITUATION

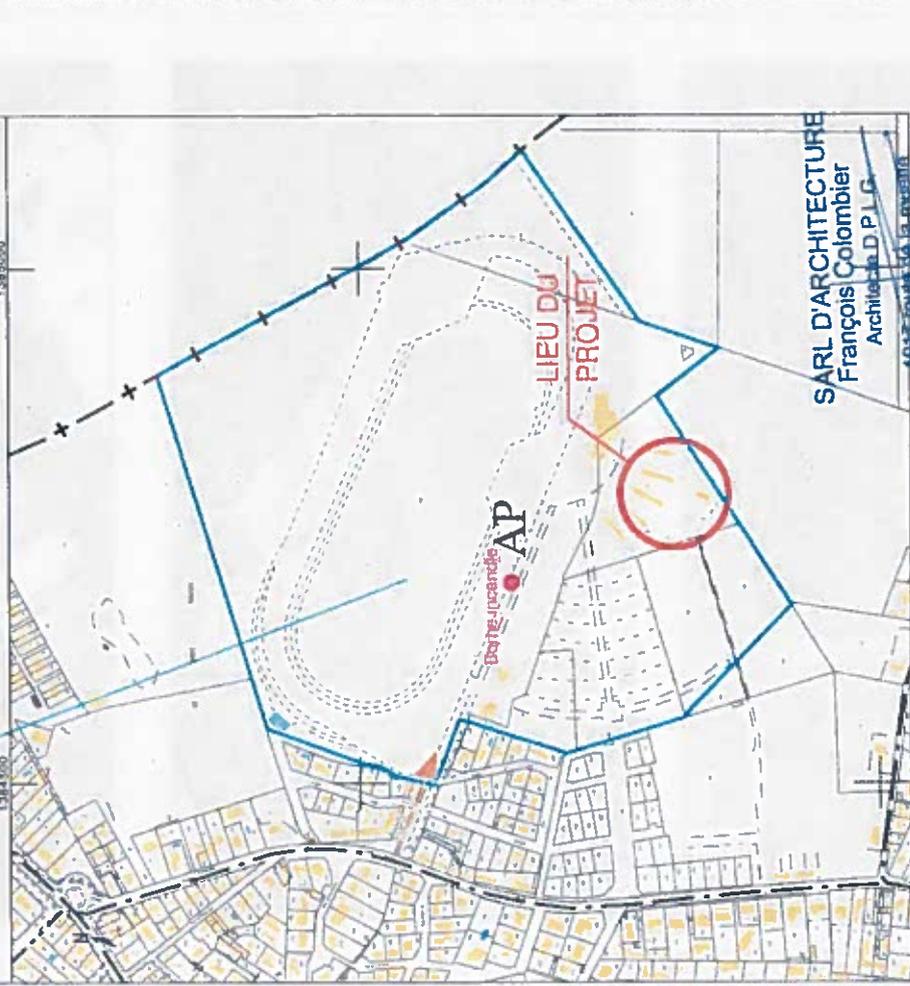
1

AP 000 AP 01
 origine : 1/2000
 état en : 1/5000
 édition : 15/03/2017
 honoraire de Paris)
 services en projection : RGF93CC48
 Ministère de l'Économie et des

141. 05. 40. 30 88 04 - fax 05. 48. 41. 17
 pfgc-1770-la-rochelle@cgpp.limousin.gouv.fr

Cet extrait de plan vous concerne
 cadastre p.

Propriétaire : Marie de Chateailon-Plage
 Section AP, Parcelles N° 18, 20, 65, 107, 109, 119, 194 et 200
 Superficie : 227 525m²



Plan cadastral, source cadastre gouv, 5000e

1917 Route de la Muette
 76 230 ISNEAUVILLE
 n° régional S 01186 - Siret 525 061 339 000 12

DVA : 17/03/17
 Dossier N° 17 PC-012

Plan n° **PC 1**

SITUATION

1